

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2010

Date de convocation : 01/04/2010

La séance est ouverte à 21 heures

Présents : M. de ROUX, Mme CHARRIER, MM. PANNAUD, FOURRÉ, GRAVELLE, Mme MAUREL, MM. GIRAUX, MACHEFERT, Mmes GRELET, MONTALESCOT, M. RICHON, Mme SAUZÉ, MM. HANNIER, GODARD, CANUS.

Excusés ayant donné pouvoir : Mmes MICHAUD, FALLOURD, FOURNALES, M. GATINEAU.

Excusé : M. NAUD

Absents : MM. DAUNAS, DUPONT, Mme LAFOND.

Secrétaire de Séance : M. PANNAUD

Approbation du procès-verbal de la séance du 1er Mars 2010

Après avoir rectifié l'erreur portant sur le nom du secrétaire de séance en début de compte-rendu, M. GRAVELLE et non M. FOURRÉ, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 1^{er} Mars 2010.

BUDGET PRINCIPAL

Monsieur de ROUX laisse la présidence de la séance à Madame CHARRIER, en vue de la présentation du Compte administratif 2009 du Budget principal et des budgets annexes.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Madame CHARRIER donne lecture du compte administratif 2009 par chapitre, en dépenses et en recettes. (Cf. Vue d'ensemble en annexe)

En fonctionnement , Les dépenses se sont élevées à	2 218 172.05
Les Recettes à	2 301 384.33
Laissant apparaître un excédent de	83 212.28
Report du Résultat de l'exercice antérieur	424 640.20
Soit un RESULTAT DE CLOTURE 2009	507 852.48

En Investissement , Les dépenses se sont élevées à	1 715 272.19
Les recettes à	439 855.55
Laissant apparaître un résultat d'investissement de	- 1 275 416.64
Report du résultat antérieur	+ 992 947.62
Soit un RESULTAT DE CLOTURE 2009	- 282 469.02

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, par 18 voix et une abstention, approuve le compte administratif 2009 qui vient de lui être présenté.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Le compte de gestion du receveur est conforme au compte administratif qui vient d'être présenté.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2009 du Receveur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Avant de présenter le budget, Mme CHARRIER indique qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat.

Le compte administratif 2009 présente un excédent de fonctionnement de 507 852.48 € et fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à - 282 469.02 € entraînant un besoin de financement.

Il est proposé d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement, compte 1068, pour 321 752.57 €

Affectation à l'excédent reporté, compte 002 pour 186 099.91 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

VOTE DES TAUX DES 4 TAXES

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal les taux des quatre taxes votés en 2009 ainsi que les taux moyens communaux 2009 aux niveaux national et départemental. Il indique les taux plafonds 2010 à ne pas dépasser ainsi que les bases d'impositions 2010.

Taxes	Taux moyens communaux 2009			Taux plafond 2010	Bases imposition 2009	Base imposition 2010	Produit Fiscal 2010 3 taxes
	National	Dptal	Commune				
D'Habitat°	14.97	12.25	10.78	37.43	3 269 654	3 384 000	364 795
Foncier bâti	19.32	24.39	18.72	60.98	2 297 147	2 368 000	443 290
Foncier non bâti	45.50	49.99	40.00	124.98	110 754	113 400	45 360
							853 445
T.Professionnelle	16.13		11.94	32.26			

Les bases d'imposition ont progressé de :

3.50 % pour la taxe d'Habitation

3.08 % pour le Foncier Bâti

2.39 % pour le Foncier non bâti

Le produit fiscal attendu des 3 taxes d'un montant de **853 445 €** augmente par rapport à 2009 **de 33 934 €** soit **4.14 %**. (en 2009 : 819 511 €)

Cependant malgré l'évolution des bases, le produit fiscal attendu n'est pas suffisant. Il convient donc de proposer une augmentation des taux à deux égards :

- d'une part le Préfet a indiqué que l'effort fiscal de la Commune était insuffisant. Or cet effort fiscal est nécessaire pour obtenir le fonds de péréquation.
- d'autre part, le financement des investissements réalisés c'est-à-dire l'amortissement des emprunts, nécessite une ressource financière supplémentaire.

En conséquence, Monsieur de ROUX propose d'augmenter les taux comme suit :

Taxes	Taux 2009	Taux 2010 proposés	Taux moyen communaux Niveau Départemental	Base imposition 2010	Produit Fiscal 2010
D'Habitation	10.78	11.66	12.25	3 384 000	394 574
Foncier bâti	18.72	20.24	24.39	2 368 000	479 283
Foncier non bâti	40.00	43.25	49.99	113 400	49 046
C.F.E.	11.94	12.91			
TOTAL					922 903

Ce qui porterait le produit fiscal à **922 903 €** soit + 69 458 € par rapport au produit fiscal avant augmentation des taux.

La Taxe Professionnelle est remplacée par la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) dont le montant en 2010 est égal à celui de la TP 2009.

Monsieur de ROUX propose de présenter le budget avant que le Conseil se prononce sur la hausse des taux présentée.

BUDGET 2010

Madame CHARRIER présente la section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **2 581 731 €** (Cf. annexe).

- En dépenses

- 011 - Charges à caractère général

Les postes en augmentation sont les suivants :

60611- Eau Assainissement

60612 - Energie Electricité

60613 - Chauffage urbain

6064 - Fournitures administratives

611 - Contrats, prestations de service (SMICTOM, C.A.T. St Savinien pour entretien espaces verts, ...)

61523 - Entretien voies et réseaux

6156 - Maintenance

6184 - Versement organisme de formation

Montant total des charges à caractère général : 787 850 € en hausse par rapport au budget précédent de 759 750 €

Monsieur de ROUX indique que tous les contrats de prestations de services, de maintenance, d'assurance vont être examinés afin qu'ils soient remis en concurrence le plus souvent possible. Il en est de même en matière d'économie de chauffage et d'éclairage afin que soient installés des systèmes de contrôle et de limitation des consommations d'énergie.

- 012 - Charges de personnel

Montant total des charges de personnel : 1 162 204 €, en hausse par rapport à 2009 (1 094 500 €)

- 65 - Autres Charges de gestion courante

6554 - Contributions aux organismes de regroupement

658 - charges diverses de gestion courante

Montant total des autres charges de gestion courante : 348 340 €

En hausse par rapport à 2009 (264 119 €) en raison principalement de la participation aux pass fonciers.

66 - Charges financières

Montant total des charges financières : 121 100 € en baisse par rapport à 2009 (131 100 €)

023 - Virement à la Section d'investissement : 146 247 € au lieu de 353 971 € en 2009

- En recettes

Au 002 - Résultat reporté : 186 099 € au lieu de 424 640 en 2009

013- Atténuation de charges

Il s'agit des remboursements intervenant lors des arrêts maladie du personnel communal.

70 - Produits des Services

Les postes les plus importants sont la Redevance des Ordures Ménagères (255 000 €) et le produit des repas des cantines scolaires (70 000 €).

Le total du chapitre est de 329 630 € au lieu de 314 850 € en 2009.

73 - Impôts et taxes

7311 - Contributions directes : 922 848 € pour les 3 taxes.

7318 - Autres impôts locaux - compensation TP : 141 045 € qui était inscrite en 2009 à l'article précédent.

Le total du Chapitre est de 1 201 272 € (au lieu de 1 106 532 € en 2009)

74 - Dotations et Participations

Le total du Chapitre est de 725 630 € au lieu de 681 815 € en 2009

75 - Autres produits de gestion

752 - Revenus des immeubles : 30 000

758 - Produits divers de gestion courante : a été inscrite la subvention Pass Foncier

Total du Chapitre : 63 000 € au lieu de 40 000 € en 2009

76 - Produits financiers :

768 - Autres produits financiers - 100 €

77 - Produits exceptionnels

Le total du chapitre est de 41 000 € (y a été inscrit le remboursement par le SDIS).

Les conseillers sont invités à se prononcer sur la section de fonctionnement qui vient de leur être présentée.

Madame GRELET demande si l'augmentation des taux des taxes qui est proposée permet de conserver la dotation de péréquation. Monsieur de ROUX répond que tout dépend de la hausse de la moyenne départementale.

Monsieur RICHON indique qu'en augmentant le produit fiscal de 70 000 € la Commune récupère 10 000 € de péréquation en plus alors que si on maintient les taux de l'an passé la Commune perd 35 000 € de dotation.

Section d'Investissement

Madame CHARRIER présente la section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **1 183 746.57 €** (Cf. tableau).

En dépenses,

Le montant total des reports répartis sur l'ensemble des programmes s'élève à 370 752.57 €.

Le montant des dépenses nouvelles s'élève à 812 994 €.

Madame CHARRIER présente les différents programmes d'investissement.

- opérations non affectées,

Sont inscrits le résultat reporté (282 469.02€) les remboursements des emprunts en capital d'un montant de 285 000 € et de 19 000 €, des cautions (1500 €), le remboursement de la participation aux travaux du collègue A. d'Aubigné (36 741 €).

119 - Acquisition des terrains : 149 175.94 € (dont 4 775.94 en report)

171 - Travaux de voirie : 244 609 €

183 - Ateliers municipaux : 8 626.99 en report

198 - Aménagement Avenue du Portail : 74 880.62 € en report.

211 - Aménagement Carrefour La Tonnelle : 46 744 €

223 - Achat de bacs ordures ménagères : 3 000 €

227 - Acquisition matériel

2182 Iveco : 700 €

2183 Imprimante : 450 €

2184 - Armoires - chaises : 2 200 €

2188 : Cabane - jeux - bouille : 28 650 €

Recettes

Le montant total des reports s'élève à 370 752.57 €.

En propositions nouvelles,

- opérations non affectées : 643 940 €

Virement de la section de Fonctionnement, (146 247 €)

amortissement collègue A. d'Aubigné, Fonds de compensation TVA, Taxe Locale d'Équipement, subventions en annuités, Emprunt (130 000 €), produits de cession, vente des terrains rue Abbé Vieuille, les 7 Journaux, Impasse St Louis)

- Aux programmes : 169 054 €

171 - Voirie : Emprunt Subventionné par le Conseil Général, 17 000 €

183 -Ateliers municipaux - Subvention au titre de la réserve parlementaire (10 000) et du Département (18 125)

207 - Ecoles : Subvention du Département : 10 550 €

208 - Salle omnisports : subvention du Département (14 500) et DGE (30 879)

211 - participation de la SEMIS au bassin d'orage : 68 000 €

Monsieur de ROUX fait remarquer qu'il s'agit d'un budget d'austérité.

Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer d'une part sur la hausse des taux des taxes locales et sur le budget qui vient d'être présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne un avis favorable à la hausse des taux proposée et vote le budget 2010

BUDGET ANNEXE Immeuble Aliénor d'Aquitaine

Monsieur RICHON présente le compte administratif et le budget 2010 de l'immeuble Aliénor d'Aquitaine.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

En fonctionnement, Les dépenses se sont élevées à	18 807.26 €
Les Recettes à	23 906.06 €
Résultat de fonctionnement	5 098.80 €
Report résultat exercice antérieur	7 879.37 €
Laissant apparaître un excédent de	12 978.17 €

En Investissement, Les dépenses se sont élevées à	917.22 €
Les Recettes à	17 960.48 €
Résultat d'investissement 2009	17 043.26 €
Report résultat antérieur	- 17 262.08 €
Laissant apparaître un déficit de	- 218.82 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2009.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Il est conforme au Compte Administratif 2009 qui vient d'être présenté.
Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du receveur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le compte administratif pour 2009 présente un excédent de fonctionnement de **12 978.17 €** et un déficit de la section d'investissement entraînant un besoin de financement s'élevant - **218.82 €** ;

Il est proposé, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué comme suit :

Affectation à l'excédent reporté, compte 002 pour **12 759.35 €**

Affectation au financement de la section d'investissement, compte 1068, pour **218.82 €**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition.

BUDGET 2010

En Fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 32 759 €

En Investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 1 218.82 €

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, vote à l'unanimité le budget annexe « Immeuble Aliénor d'Aquitaine » 2010.

EMPRUNT POUR INVESTISSEMENTS

Madame CHARRIER indique qu'en vue de financer les divers investissements inscrits au budget il est nécessaire de contracter un emprunt de 130 000 €.

Plusieurs banques ont été interrogées (Caisse d'Épargne, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Société Générale, et Banque Populaire,) et il leur était demandé de soumettre leurs offres selon les critères ci-après :

Durée de 10, 12, 15 ans.

Remboursement en échéances annuelles..

La Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole, la Société Générale, et le Crédit Mutuel Océan ont remis leurs offres. Sur une durée de 12 ans, les taux varient de 3.41 à 3.75 %

Après examen des différentes offres, il est proposé au Conseil de retenir celle présentée par la Caisse d'Épargne qui présente le coût global le plus avantageux :

sur 12 ans, taux de 3.41% à échéance annuelle constante de 13 381.75 € pour un coût total de 160 581 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne

DON A L'EETAA DE SAINTES POUR REMISE DES PRIX

Monsieur de ROUX indique que la traditionnelle remise des prix de l'Ecole d'Enseignement Technique de l'Armée de l'Air 722 se déroulera à Saintes le 22 Juillet 2010.

Il fait part au Conseil de la demande présentée par le Commandant de l'Ecole d'Enseignement Technique de l'Armée de l'Air de Saintes en vue de l'obtention d'un don afin de financer ces prix.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'allouer un don de 120 € à l'E.E.T.A.A. de SAINTES en vue de la remise des prix.

MISSION D'ASSISTANCE CONSEIL POUR LE SUIVI DE GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal que la mission pluriannuelle d'assistance au suivi du contrat d'affermage du service de l'assainissement collectif de la commune de Chaniers a été confiée à la DDAF, pour une durée de 4 ans à compter du 11.12.2006 et portait sur les exercices de 2006 à 2009.

Il convient, si la commune souhaite être assistée pour le suivi du contrat d'affermage de l'assainissement (renouvelé le 1^{er} Juillet 2006 pour 12 ans avec VEOLIA EAU-GENERALE DES EAUX), de contracter un marché de prestation de service avec un prestataire public ou privé.

Le montant global du marché inférieur à 210.000 €.HT, autorise la commune à faire une procédure adaptée (marché passé selon les modalités de publicité et de mise en concurrence déterminées par le pouvoir adjudicataire).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- souhaite de nouveau être assisté pour le suivi du contrat d'affermage d'assainissement avec VEOLIA EAUX – GENERALE DES EAUX
- décide de lancer un avis d'appel public à la concurrence des prestataires de service public ou privé, pour une mission d'une durée de 4 ans, dans un journal habilité à recevoir des annonces légales.

COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE DE LA SEMDAS

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal que la SEMDAS transmet chaque année à la Commune, en vue de son approbation, le compte-rendu d'activité de l'opération de réhabilitation du bâtiment qu'elle a réalisée, en 1996, Rue Aliénor d'Aquitaine.

Il présente au Conseil le compte-rendu annuel 2009.

Au 31.12.2009, la Commune reste devoir la somme de 12.75 € qui représente les frais financiers qui courent entre la date d'émission du mandat et du règlement effectivement réalisé.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, approuve à l'unanimité le Compte-Rendu Annuel 2009 de la SEMDAS.

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Par circulaire en date du 22 mars 2010, Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime indique qu'il est nécessaire d'organiser les moyens pouvant être mis en place pour mener une lutte appropriée contre la prolifération du frelon asiatique.

Pour ce faire, une fiche de signalement des nids de frelons a été établie en vue de la mettre à la disposition des administrés.

Cette fiche, une fois remplie, devra être déposée en mairie afin que les services puissent saisir les informations sur la base de données.

Le Préfet demande que soit identifié un correspondant sur ce dossier, au sein de la Municipalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Monsieur Jean-Luc FOURRÉ, Maire adjoint, en vue d'assurer le suivi de ce dossier.

TAXES SUR PINEAU ET VINS DE LIQUEURS - VOTE D'UNE MOTION PROPOSEE PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES

Monsieur de ROUX indique que l'Association des Maires et les Syndicats de producteurs et des négociants en Pineau des Charente, face aux taxes pesant sur le Pineau des Charentes, proposent que le Conseil Municipal vote la motion suivante :

« Considérant que le Pineau des Charentes fait partie intégrante de la renommée de son territoire et qu'il est le premier vin de liqueur d'Appellation d'Origine Contrôlée de France.

Considérant que la filière Pineau des Charentes concourt au développement de l'économie de sa région de production et à l'aménagement de son territoire rural.

Considérant que la fiscalité dont il fait l'objet est 63 fois plus élevée que celle de ses concurrents, vins aromatisés industriels.

Cet écart s'est aggravé en valeur depuis 2009 : les taxes sur les vins et spiritueux sont désormais soumises à indexation.

En 2 ans, les taxes sur le Pineau des Charentes passeront de 214 €/hl à 223.29 €/hl, soit une hausse de plus de 9 €, égale, à elle seule, au triple de la fiscalité pesant sur les vins aromatisés de type industriel.

Considérant qu'il est anormal que des produits de terroir, soumis à des contraintes d'élaboration strictes et en permanente recherche de qualité, soient pénalisés.

Demande que l'Etat mette fin à cette discrimination :

- En supprimant toute indexation des taxes sur les vins de liqueur AOC
- En modifiant de manière substantielle leur régime fiscal ».
- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte la motion présentée.

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRE VEILLON

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil la procédure d'immeubles menaçant ruine lancée à l'encontre de Madame VEILLON Anne-Marie, propriétaire des immeubles cadastrés AZ 274 et 275 depuis le 9 Février 2009, à la suite de plusieurs courriers restés sans réponse.

Après plusieurs mises en demeure, cette procédure arrive à son terme.

L'arrêté de péril, publié et enregistré au service des Hypothèques le 08 Mars 2010, a été affiché sur les immeubles concernés et dans les panneaux officiels de la mairie.

L'arrêté de péril, prescrivant la démolition, n'ayant pas été exécuté dans les délais impartis, Monsieur de ROUX propose au Conseil Municipal de mandater Maître SAINTE MARIE PRICOT, avocat, en vue d'entreprendre les démarches auprès du juge des référés afin que la Commune puisse procéder à la démolition dans les meilleurs délais. La prochaine audience est prévue le 26 Avril.

Monsieur RICHON demande ce qu'il adviendra du terrain si la maison est démolie. Monsieur de ROUX indique que le terrain reste la propriété de Mme VEILLON qui sera débitrice du montant des travaux.

Un titre de recettes de ce montant sera émis par la Commune, et recouvré par le Trésor Public sur les biens appartenant à l'intéressée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise le Maire à ester en justice dans l'affaire opposant la Commune à Mme VEILLON et mandate Me SAINTE MARIE PRICOT en vue de réaliser les démarches nécessaires auprès du Juge des Référé.

AUTORISATION DE PORTER PLAINTE CONTRE M. CARLIN

Monsieur le Maire rappelle que la Commune avait signé un bail commercial avec Monsieur Miguel CARLIN, boucher, gérant de la SARL « Le Palais Gourmet » pour le local commercial qu'il occupait au 22 Rue Aliénor d'Aquitaine.

Or, l'intéressé a été mis en redressement judiciaire le 11 Février 2010 puis en liquidation le 1^{er} Avril 2010.

Conformément à la clause résolutoire figurant dans le bail, la Commune a adressé une lettre recommandée avec accusé de réception le 08 Mars 2010 à M. CARLIN et à M. TORELLI, mandataire judiciaire, leur signifiant la résiliation dudit bail un mois après réception de ce courrier.

M. CARLIN exploitait aussi la même activité, sur la Commune d'Ars (16100) dans un local loué par la Mairie.

Il semblerait que M. CARLIN se soit livré soit à des ventes à perte soit à des détournements de fonds alors qu'il a touché des aides publiques notamment à ARS (16).

Monsieur de ROUX demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à porter plainte avec Madame le Maire d'ARS contre M. CARLIN pour délit de banqueroute.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à porter plainte avec Madame le Maire d'ARS contre M. CARLIN pour délit de banqueroute.

CHARTRE QUALITE TRAVAUX AVEC ErDF et GrDF

Monsieur de ROUX rappelle qu'à la suite de l'instauration du règlement de voirie les responsables d'ErDF et de GrDF avaient fait part de leur désaccord sur certains points de ce règlement.

Après discussions et négociations, il a été proposé la mise en place d'une charte qualité travaux s'appliquant par dérogation au règlement de voirie par laquelle ErDF et GrDF s'engagent sur 3 points portant sur la qualité des prestations, le contrôle des prestations et la communication (information des services municipaux et des riverains).

Monsieur le Maire, après avoir donné lecture du projet de charte, demande au Conseil de bien vouloir se prononcer .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les termes de la charte et autorise le Maire à la signer.

REMBOURSEMENT GROUPAMA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le sinistre intervenu le 08 Août 2009 sur le portique d'entrée de la place du Communal causé par le choc d'un véhicule identifié.

GROUPAMA par lettre-chèque du 7 Avril 2010 propose un remboursement d'un montant de 1692.34 correspondant à la facture de remplacement.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au remboursement proposé.

CABINE TELEPHONIQUE DE LA POSTE

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal que la cabine téléphonique située devant la Poste a été vandalisée (vitres cassées, tags, ...).

Cette cabine, de par son implantation devant la façade de la Poste donnant sur l'avenue du 8 Mai, gêne les futurs travaux d'accessibilité qui devront être entrepris sur cet immeuble.

Considérant qu'une seconde cabine téléphonique est implantée avenue Charles de Gaulle, il propose que la cabine située devant la Poste soit supprimée et qu'une demande soit faite en ce sens auprès de France Télécom.

Pour information renseignement pris auprès des services de France-Télécom, la Cabine de La poste comptabilise 204 unités par mois et celle de l'avenue Charles de Gaulle, 325 unités par mois.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, décide, à l'unanimité, la suppression de la cabine téléphonique située avenue du 8 Mai et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès de FRANCE TELECOM.

PROGRAMMATION DES MANIFESTATIONS

Monsieur PANNAUD présente au Conseil Municipal la programmation des manifestations proposée par la Commission « Animations ».

- 24 - 25 Avril - Fête des Fleurs et des Saveurs
- 14 Juillet Avec pique-nique, retraite aux flambeaux, feu d'artifice et bal populaire

- 29 Juillet - Marché fermier en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la Saintonge Romane avec spectacle
- 13 Août - Tréteaux de France - Représentation « Le Bourgeois Gentilhomme » de Molière
- 5 Septembre - Forum des associations et des commerçants, Artisans avec spectacle
- 15 Décembre - Après - midi récréative avec spectacle de Noël

Il indique que le « Marché Fermier » et « Les Tréteaux de France » peuvent faire l'objet de subvention et propose de déposer les demandes auprès du Conseil Général et de la Saintonge Romane.

Outre ces manifestations organisées par la Commune, il donne lecture des autres manifestations se déroulant sur Chaniers :

- 09 Mai : balade à vélo
- 05 Juin : Compagnie Artémis à la Salle des Fêtes
- 12 Juin : Spectacle autour du cheval « Equidian rhapsodie » avec la Cie Tangio Tempo
- 19 Juin : fête de la Musique
- 27 Juin : Brocante de l'AS Foot
- 27 Juin Concert des grands élèves du Conservatoire de Saintes
- 15 - 16 - 17 Juillet : « Sinthan théa » par le Mouvement Tsigane
- 28 Août : Randonnée semi nocturne organisée par le Comité d'Animation

Monsieur FOURRÉ indique qu'il a vu à Saint Porchaire, un tableau lumineux pour annoncer les diverses manifestations.

FETE DES FLEURS ET DES SAVEURS

Monsieur GRAVELLE rappelle que la Fête des Fleurs et des Saveurs se déroulera les 24 et 25 Avril prochains.

Sont inscrits actuellement

- 6 horticulteurs dont 1 propose les jardins verticaux et 1 autre des plantes aquatiques.
- 01 pépiniériste
- 04 viticulteurs
- 12 Produits régionaux parmi lesquels : confitures, miel, fromages de chèvre, légumes et fraises, asperges, moutarde, boudins, sel de l'île de Ré, huîtres, ...
- 5 métiers d'art : bijoux, ferronnier d'art, céramique, ...
- Exposants de matériel (forage, adoucisseurs, ...)
- Associations (Coup de Pouce, Bijoux de Colombie, ...)
- Stand du SMICTOM.
- Le comité d'Animation assure la restauration et la buvette, et organise l'exposition des épouvantails.

Tout au long de ces 2 journées, Jean-Luc PROVOST, assurera l'animation et un spectacle (prestidigitation, parodie, chanson, ...)

- Fête foraine avec manège pour les petits.
- Randonnée VTT et pédestre avec le nouveau Club vttiste de Chaniers
- Exposition dans les salles des fêtes des Couleurs de Chaniers et de l'Atelier 10.

Monsieur PANNAUD indique que Madame FALLOURD propose une réunion en vue de l'organisation de cette manifestation le lundi 19 Avril.

Monsieur GIRAUX demande s'il est prévu de remettre en état les sanitaires. L'équipe technique est chargée de nettoyer ce local.

Avenue du 8 Mai

Monsieur GRAVELLE indique que les travaux de l'avenue du 8 Mai ne seront pas achevés pour la fête des fleurs.

Chemin des Ajoncs

Monsieur de ROUX indique que les travaux chemin des Ajoncs sont achevés.

Transport Scolaire

Monsieur GIRAUX demande quel est le circuit emprunté par le car assurant le transport des enfants du RPI Chaniers/La Chapelle car la côte de Chasserat est interdite aux véhicules de plus de 2.5t.

Ce point va être vérifié.

La séance est levée à 23 h 35

Le Secrétaire de Séance,

Eric Pannaud